



Paris, le 15 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Classe préparatoire intégrée au concours d'éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) Inscriptions ouvertes du 15 février au 11 mai 2018

L'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) du Ministère de la Justice lance la 11^e édition de sa classe préparatoire intégrée au concours d'éducateur de la PJJ. Ce dispositif vise à favoriser l'accès de candidats dont la situation personnelle, sociale ou géographique rend difficile la préparation à ce concours alors même qu'ils répondent aux critères pour s'y inscrire.

La classe préparatoire intégrée (CPI) au concours d'éducateur de la PJJ

Soucieux d'assurer l'égalité des chances à l'entrée aux concours de ses différentes formations, le Ministère de la Justice propose les classes préparatoires intégrées dans ses quatre écoles. Depuis la rentrée 2008, l'ENPJJ accueille à Roubaix les élèves sélectionnés.

Ils participent à la vie scolaire et culturelle de l'ENPJJ au même titre que les éducateurs et directeurs stagiaires. Ils bénéficient d'une formation, d'une restauration et d'un hébergement pris en charge par l'ENPJJ.

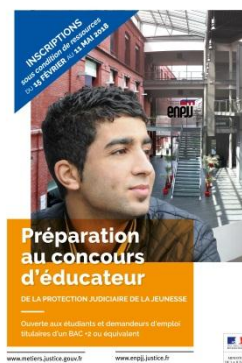
Pour tous, l'objectif est d'accompagner un jour des jeunes sous protection judiciaire. Lorsqu'un mineur commet un acte de délinquance, et sur décision d'un magistrat, les éducateurs de la PJJ s'engagent dans sa prise en charge. Sur le terrain, ils mettent en œuvre les mesures éducatives dans le milieu de vie habituel des jeunes, dans les lieux de placement de la PJJ ou en détention.

Rejoindre la classe préparatoire intégrée

Pour intégrer la CPI, deux critères de sélection :

- ✓ Revenu fiscal de rattachement inférieur à 33 100 euros brut
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme ou titre niveau BAC+2, ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle validée, ou être reconnu sportif de haut niveau, ou être parent d'au moins 3 enfants.

Les 35 élèves retenus feront leur rentrée le 3 septembre 2018. La présence dans la classe préparatoire intégrée à l'ENPJJ s'achèvera le 21 décembre 2018 et sera suivie d'un mois de formation et d'accompagnement à distance. Les élèves pourront ainsi préparer le concours de mars 2019.



Sur www.metiers.justice.gouv.fr : retrouvez le dossier d'inscription, les témoignages d'élèves, les résultats des concours ;

Sur www.enpj.justice.fr : retrouvez le site de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, ses formations, la scolarité, la vie culturelle de l'Ecole, la documentation

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du Ministère de la Justice prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de trouver leur place dans la société.

138 853 : c'est le nombre de mineurs pris en charge par la PJJ en 2016

9 000 : c'est le nombre de professionnels qui travaillent à la PJJ

60 % d'entre eux sont des éducateurs

Contacts presse – Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse
delphine.holstein@justice.gouv.fr / 01 70 22 78 75